

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Mardi 2 mars 2021
H E U R E : 19 h 30
L I E U : En visioconférence sur la plateforme *ZOOM*

***** LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire

MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers

ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

ADMINISTRATION

071-21

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal, et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

072-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

073-21

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mois de février 2021, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2021, soient acceptés tels que rédigés.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Les personnes suivantes ont posé des questions :

- Mme Arianne Messier - demande d'accès à une subvention pour les couches lavables pour bébé.
- M. Alain Girard - demande pour le service d'une collecte de gros rebuts en 2021.
- Mme Gisèle LaRocque - demande pour un ajustement du montant des taxes municipales en lien avec la non-application du crédit du MAPAQ ;
- demande d'explications concernant une augmentation de 29 775 \$ dans le budget du Tourisme et promotion commerciale et demande pour que la clientèle ciblée soit consultée ;
- demande d'explications du budget en Loisir et Culture de 429 137 \$ en 2021 alors que la pandémie se poursuit et s'il y a eu un surplus en 2020.

Une réponse écrite et/ou verbale leur parviendra dans les meilleurs délais.

074-21

COMPTES PAYABLES

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 2 mars 2021, représentant des déboursés de 273 055,52 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 38027 à # 38102 inclusivement.

Que soit autorisé la dépense et le paiement de la prime d'assurance automobile affaires de monsieur Patrick Cournoyer, directeur du SSID, pour un montant de 178,76 \$ taxes incluses.

Que soit autorisé la dépense et le paiement de la facture # 12785 au montant de 1 921,63 \$ pour la préparation des plans de cadastre à la firme Migué & Fournier Arpenteurs-Géomètres Inc.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 259 351,71 \$, dont un montant de 1 384,60 \$ affecte l'année 2020 et un montant de 257 967,11 \$ affecte l'année 2021 ; le solde des dépenses de 15 804,20 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

SUIVI DES DOSSIERS

La directrice générale donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

ADMINISTRATION – FINANCES

DEPOT DU ROLE DE PERCEPTION 2021

MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGISTRE DES ANIMAUX

075-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 413-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 402-20 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le règlement intitulé « *Règlement n° 413-21 modifiant le Règlement n° 402-20 relatif à la gestion contractuelle* » soit et est adopté.

Adopté.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

076-21 IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – VENTE MRC

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 2 mars 2021, lors de la présente séance du conseil ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière concernant les immeubles sur le territoire de la Ville, pour lesquels les taxes municipales dues des années 2020 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Ville d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil municipal par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville et la MRC Brome-Missisquoi concernant la vente d'immeubles en défaut de paiement des taxes municipales ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise en vertu de la *Loi sur la vente des immeubles en défaut de paiement*, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2020 et antérieures, le 10 juin 2021, ou à une autre date à être fixée par la MRC Brome-Missisquoi en fonction des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19.

Par contre, au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de madame Nicole Gingras, trésorière de la Ville de Dunham, pouvant donner l'autorisation pour la Municipalité, la Ville de Dunham peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres.

Que le conseil municipal mandate la MRC Brome-Missisquoi pour procéder à ladite vente susmentionnée.

Que le conseil municipal autorise, au nom de la Ville de Dunham, la directrice générale et greffière, madame Mélanie Thibault ou en son absence, la trésorière, madame Nicole Gingras, à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Ville faisant l'objet de cette vente, la Ville n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Que le cas échéant, le montant de la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adopté.

VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

077-21 AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ENVIRON 250 000 LITRES DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE POUR LA SAISON 2021

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale/greffière, madame Mélanie Thibault, à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture et l'épandage d'environ 250 000 litres de chlorure de calcium liquide pour la saison 2021.

Adopté.

PASSAGE PIÉTONNIER FAVREAU/ROUTE 202

URBANISME

DEPOT DU RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF EN URBANISME (15 - 16 FEVRIER 2021)

078-21 ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE LASNIER

CONSIDERANT la demande pour la conclusion d'une entente de travaux pour la réalisation de la rue ;

CONSIDERANT la demande d'exemption pour des frais de parcs pour le projet actuel et que le propriétaire demande de payer les frais de parcs dans un futur projet de lotissement ;

CONSIDERANT QUE le projet permet la construction d'un rond-point qui est bénéfique pour la circulation des véhicules d'urgence sur la rue Lasnier ;

CONSIDERANT QUE le règlement de lotissement prévoit une exemption pour les frais de parcs quand le projet vise une utilité publique après acquisition de la municipalité et un lot déjà construit ;

CONSIDERANT QUE sans les nouveaux lots d'utilité publique et le lot déjà construit, seulement deux [2] autres lots pourront être construits ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis favorable à la prise d'une entente pour la réalisation du projet de prolongement de rue, ainsi que pour le report de l'exigence de frais de parcs à la prochaine opération cadastrale ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente pour le prolongement de la rue Lasnier, pour laquelle sont nommés monsieur le maire, Pierre Janecek, et madame la directrice générale/greffière, Mélanie Thibault, comme signataires pour et au nom de la Ville de Dunham.

Que le conseil municipal accepte de reporter l'exigence des frais de parcs à la prochaine opération cadastrale.

Adopté.

DEMANDE DE PIIA-21-03 : 143, RUE BRUCE, RÉBECCA ANNE ROWLEY ET GABRIEL BOUCHER – DIVERS TRAVAUX

CONSIDERANT la demande des propriétaires d'effectuer plusieurs travaux d'entretien, d'aménagement et de rénovation, soit :

079-21

1. Ajout d'une clôture de chaque côté de la maison avec porte intégrée, bois teinté ou peint blanc, planches horizontales ;
2. Ajout d'un cache poubelle en bois sur le côté gauche de la maison du même revêtement et couleur que la clôture ;
3. Ajout d'une clôture en bois décorative de chaque côté de la propriété ;
4. Recouvrir la fondation de fibro ciment ;
5. Remplacer la toiture de la bay-window en façade, même couleur, mêmes matériaux ;
6. Rafraîchir la peinture rouge des éléments de cette couleur en façade ;
7. Réparation du revêtement extérieur, côté gauche de la maison ;
8. Retirer une fenêtre, côté droit de la maison ;

CONSIDERANT QUE les travaux proposés assurent la préservation du caractère patrimonial du noyau villageois et conservent les éléments architecturaux et leurs couleurs, formes et matériaux ;

CONSIDERANT QUE les travaux proposés améliorent l'intimité des occupants de la résidence unifamiliale et procèdent à l'entretien du bâtiment ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis favorable à la demande proposée, sous réserve que la hauteur de la clôture respecte le règlement de zonage en vigueur. La hauteur est limitée à 2 mètres pour les cours visées. Le CCU recommande également aux propriétaires la plantation de cèdres ou autres arbres pour accroître l'intimité sur le lot ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux, sous réserve que la hauteur de la clôture respecte le règlement de zonage en vigueur, soit 2 mètres maximum et recommande également aux propriétaires la plantation de cèdres ou autres arbres pour accroître l'intimité sur le lot.

Adopté.

080-21

DEMANDE DE PIIA-21-04 : 155-165, CHEMIN DU COLLÈGE, JEUNESSE EN MISSION – TOITURE D'UN AUTRE BÂTIMENT

CONSIDERANT la demande de changement de la toiture au-dessus du gymnase. La toiture actuelle n'est pas vraiment visible de la rue et est partiellement faite de tôle et partiellement de bardeaux d'asphalte. La toiture serait changée pour des bardeaux d'asphalte gris, de la même couleur que sur les autres bâtiments ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis favorable à la demande proposée ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux proposés.

Adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 407-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN DE CRÉER LA ZONE CR-7 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE CR-2

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

081-21 et unanimement résolu que le règlement intitulé « *Règlement n° 407-20 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin de créer la zone CR-7 au détriment de la zone CR-2* » soit et est adopté.

Adopté.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

082-21 **AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT N° 414-21 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN DE MODIFIER LA ZONE CR-2 ET D'ENCADRER LE PROJET DE JARDIN-DE-BIERE**

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement de zonage n° 382-19 afin de modifier la zone CR-2 et d'encadrer le projet de *Jardin-de-bière*.

Il est procédé au dépôt du premier projet de règlement intitulé « *Premier Projet de Règlement n° 414-21 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin de modifier la zone CR-2 et d'encadrer le projet de Jardin-de-bière* ».

083-21 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 414-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN DE MODIFIER LA ZONE CR-2 ET D'ENCADRER LE PROJET DE JARDIN-DE-BIÈRE**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu que le premier projet de règlement intitulé « *Premier Projet de Règlement n° 414-21 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin de modifier la zone CR-2 et d'encadrer le projet de Jardin-de-bière* » soit adopté.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

084-21 **EMPLOI INSPECTEUR ADJOINT EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDERANT QUE la Ville souhaite procéder à l'embauche d'un nouvel inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à publier un appel de candidatures pour combler le nouveau poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement.

Adopté.

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

MODIFICATION DE LA CATEGORIE ADMINISTRATIVE DU BARRAGE X0005567 SITUE A L'EXUTOIRE DU LAC SELBY

AUTORISATION MINISTERIELLE CONTRAT GRE A GRE AVEC SANI-ÉCO INC.

SPORTS ET LOISIRS

085-21 PLAN POUR LES TOILETTES AU PARC DE L'ENVOL

ATTENDU QUE selon la soumission reçue pour les services de préparation des plans et devis pour les futures toilettes au parc de l'Envol, il est nécessaire de majorer le montant prévu à la résolution numéro 053-21 ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise une dépense maximale de 2 500 \$ pour la préparation de plans et devis pour la construction de toilettes au parc de l'Envol.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10750 720, pour le montant supplémentaire de 500 \$.

086-21 ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN ESPACE AU PARC DE L'ENVOL POUR LA CANTINE MOBILE DE L'ENVOL INC.

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Pierre Janecek et la directrice générale/greffière, madame Mélanie Thibault, à signer l'entente pour la location d'un espace au parc de l'Envol pour la Cantine mobile de l'Envol Inc., pour et au nom de la Ville de Dunham.

Adopté.

087-21 ADHÉSION À ZONE LOISIRS MONTÉRÉGIE

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour l'adhésion de la Ville de Dunham à l'organisme Zone Loisirs Montérégie pour un montant de 75 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 494.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

088-21 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE DUNHAM COMME PARTENAIRE DANS LE PROJET « L'OBJET DE LA NATURE » PORTE PAR L'ORGANISME ADELARD, SITUE A FRELIGHSBURG

ATTENDU QUE Dunham détient une politique culturelle dans laquelle elle s'engage à rendre la culture davantage accessible pour tous en maximisant l'utilisation des espaces disponibles afin d'offrir des activités culturelles ;

ATTENDU QUE la Ville de Dunham a des sommes disponibles dans son entente de développement culturel et que le projet qui allie culture, circuit agrotouristique, médiation culturelle et intégration numérique, cadre parfaitement avec les critères de l'entente et que le budget est déjà attribué au projet dans les projections budgétaires de celle-ci ;

ATTENDU QUE ce projet de nature artistique, professionnelle et touristique a un fort potentiel d'attraction touristique, de mai à décembre, pour la Ville de Dunham et qu'il signe une identité culturelle forte des deux municipalités voisines (Dunham et Frelighsburg) ;

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et résolu que le conseil municipal adopte par résolution le partenariat avec l'organisme Adélarde pour la réalisation du projet « *L'Objet de la nature* », musée à ciel ouvert, de mai à novembre 2021, et qu'il s'engage à y contribuer financièrement via son entente de développement culturel à hauteur de 10 000 \$.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70290 990.

089-21

CLÉ DES CHAMPS ÉDITION 2021

CONSIDÉRANT QUE la situation de la pandémie de COVID-19 n'étant toujours pas sous contrôle et que, conséquemment, il est difficile de prévoir si la situation permettra la tenue de l'événement en juin 2021 ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal reporte la tenue de l'édition 2021 de la Clé des champs à l'automne 2021, si la Santé publique permet la tenue d'un tel événement.

Adopté.

090-21

NOUVEAU COMITÉ POUR LA CRÉATION DES SENTIERS

ATTENDU QUE la demande citoyenne pour des sentiers pédestres quatre saisons à Dunham est bien présente, et ce depuis cinq (5) ans ;

ATTENDU QU' il y a actuellement une mobilisation et une volonté d'implication citoyenne pour entreprendre un projet de création et d'aménagement de tels sentiers ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite démontrer son appui à la démarche citoyenne de création et d'aménagement de sentiers ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que soit créé, par résolution, un comité municipal pour la création et l'aménagement de sentiers pédestres à Dunham.

Que le comité sera accompagné par monsieur le conseiller Léo Simoneau et constitué, au départ, des membres citoyens suivants : MM Jean Binette et Réjean LeBel.

Que d'autres membres citoyens pourront se joindre au comité par la suite. Madame Ève Sano-Gélinas pourra agir à titre d'accompagnatrice et de facilitatrice du comité, au besoin.

Que la Ville donne le mandat aux membres du comité de communiquer avec des propriétaires terriens afin de négocier des droits de passage en son nom.

Que la Ville confirme qu'elle souscrira à une police d'assurance qui couvre la responsabilité civile des blessures corporelles ou des dommages matériels pouvant survenir à un ou des tiers, résultant de l'utilisation des lieux cédés dans le cadre d'une entente de droits de passage.

Adopté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

091-21

FORMATION SUR LES MESURES D'URGENCE

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 750 \$ plus les taxes applicables pour la formation des membres de l'OMSC sur les mesures d'urgence.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 22000 454.

092-21

VENTE CAMIONNETTE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE DUNHAM (SSID)

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal, avant de vendre et d'acquérir une camionnette pour le Service de sécurité incendie de Dunham, désire obtenir un avis professionnel sur l'état actuel de la camionnette du service.

Adopté.

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

093-21

RESOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC D'UNE PROGRAMMATION « ACCES-LOGIS »

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adopté.

094-21

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET « BOULEVARD DES ARTS »

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 750 \$ au projet « *Boulevard des Arts* ».

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70251 990.

VARIA

Monsieur le maire Pierre Janecek annonce que la Ville de Dunham a reçu une confirmation de la députée provinciale de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, à l'effet qu'une subvention de 13 800 \$ sera octroyée à la Municipalité pour mettre à jour sa politique Municipalité amie des aînés (MADA).

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

095-21

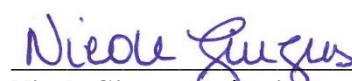
Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.


Pierre Janecek, maire


Mélanie Thibault, greffière


Nicole Gingras, trésorier